

FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.144.177, un actif net de D : 1.138.669 et un déficit de D : 24.044, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice, 30,27% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 27 mars 2013

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	794 718	767 771
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		400 496	298 023
Obligations et valeurs assimilées		394 222	469 748
Placements monétaires et disponibilités		346 341	125 175
Placements monétaires	5	346 341	124 316
Disponibilités		-	859
Créances d'exploitation	6	3 118	170 368
TOTAL ACTIF		1 144 177	1 063 314
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	5 415	4 471
Autres créditeurs divers	8	93	76
TOTAL PASSIF		5 508	4 547
ACTIF NET			
Capital	13	1 133 921	1 045 147
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 748	13 620
ACTIF NET		1 138 669	1 058 767
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 144 177	1 063 314

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2012</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	23 593	29 385
Dividendes		8 128	9 815
Revenus des obligations et valeurs assimilées		15 465	19 570
Revenus des placements monétaires	10	1 992	6 374
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		25 585	35 759
Charges de gestion des placements	11	(20 905)	(20 544)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 680	15 215
Autres charges	12	(1 077)	(1 083)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 603	14 132
Régularisation du résultat d'exploitation		1 145	(512)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXRECICE		4 748	13 620
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 145)	512
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(51 128)	(124 057)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		30 492	50 791
Frais de négociation		(7 011)	(3 870)
RESULTAT DE L'EXRECICE		(24 044)	(63 004)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Exercice clos le</i> 31/12/2012	<i>Exercice clos le</i> 31/12/2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(24 044)	(63 004)
Résultat d'exploitation	3 603	14 132
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(51 128)	(124 057)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	30 492	50 791
Frais de négociation de titres	(7 011)	(3 870)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	103 946	(343 650)
Souscriptions		
- Capital	1 791 644	1 696 848
- Régularisation des sommes non distribuables	89 688	(85 023)
- Régularisation des sommes distribuables	6 966	20 188
Rachats		
- Capital	(1 692 677)	(2 058 852)
- Régularisation des sommes non distribuables	(85 854)	103 889
- Régularisation des sommes distribuables	(5 821)	(20 700)
VARIATION DE L'ACTIF NET	79 902	(406 654)
ACTIF NET		
En début de période (capital initial)	1 058 767	1 465 421
En fin de période	1 138 669	1 058 767
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	8 385	11 155
En fin de période	9 179	8 385
VALEUR LIQUIDATIVE	124,052	126,269
TAUX DE RENDEMENT	(1,76%)	(3,88%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 14 août 2008 à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 Octobre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » est un fonds commun de placement de capitalisation. Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 794.718 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		446 915	400 496	35,17%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>		446 915	400 496	35,17%
AIR LIQUIDE	23	7 743	8 280	0,73%
AMEN BANK	465	17 493	16 165	1,42%
ASTREE	145	10 898	10 069	0,88%
ATTIJARI LEASING	550	22 793	20 843	1,83%
BIAT	308	19 571	19 522	1,71%
CARTHAGE CEMENT	8 500	34 945	30 345	2,66%
MONOPRIX	1 020	31 651	28 235	2,48%
P.G.H	1 300	8 890	8 589	0,75%
SERVICOM	400	5 328	5 611	0,49%
SIMPAR	662	45 721	44 730	3,93%
SOMOC DA 1/45 211212	3 000	200	150	0,01%
SOMOCER	3 000	9 010	7 578	0,67%
SOTETEL	2 500	18 647	15 775	1,39%
SOTRAPIL	1 000	20 605	15 700	1,38%
SOTUVER	1 900	15 949	16 019	1,41%
SPIDIT-SICAF	2 525	14 848	17 346	1,52%
STAR	405	67 277	57 498	5,05%
TELNET HOLDING	3 000	24 700	20 229	1,78%
TUNIS RE	3 400	38 374	28 941	2,54%
UBCI	300	14 372	10 803	0,95%
UIB	1 000	17 900	18 068	1,59%

Obligations de sociétés & valeurs assimilées		386 033	394 222	34,62%
AMEN BANK 2010	1 000	86 660	87 720	7,70%
CHO COMPANY 2009	450	39 375	39 379	3,46%
CIL 2009/3	200	12 000	12 465	1,09%
CIL 2010/1	500	30 000	30 453	2,67%
ELW 2010	800	64 000	66 229	5,82%
HL 2009/2	300	12 000	12 142	1,07%
HL 2010/1	500	30 000	30 680	2,69%
MEUBLATEX 2010 B	400	40 000	41 183	3,62%
STB 2010-1	300	25 998	26 856	2,36%
TLG 2008-3	150	6 000	6 290	0,55%
TUN LEASING 2011-1	500	40 000	40 825	3,59%
TOTAL		832 948	794 718	69,79%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				69,46%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :					
	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2011	752 643	10 419	4 709	767 771	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	844 599			844 599	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions	(690 998)			(690 998)	30 492
Obligations	(73 296)			(73 296)	
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			(51 128)	(51 128)	
Variation des intérêts courus sur obligations		(2 230)		(2 230)	
Soldes au 31 décembre 2012	832 948	8 189	(46 419)	794 718	30 492

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 346.341 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Dépôts à vue			
B.N.A, au taux de 2%	-	336 289	29,53%
Placement à terme			
B.N.A, au 21/01/2013 à 3.4%	10 000	10 052	0,88%
TOTAL	10 000	346 341	30,42%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			30,27%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à D : 3.118 contre D: 170.368 au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Vente de titres à encaisser	3 102	170 340
Autres	16	28
Total	<u>3 118</u>	<u>170 368</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à D : 5.415 contre D : 4.471 au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	3 938	3 252
Rémunération du dépositaire et distributeur	1 477	1 219
Total	<u>5 415</u>	<u>4 471</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 93 contre D : 76 au 31 décembre 2011 et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 23.593 contre D : 29.385 au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	Année 2012	Année 2011
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	8 128	8 186
des titres OPCVM	-	1 629
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations	15 465	19 570
TOTAL	23 593	29 385

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à D : 1.992 contre D : 6.374 au 31/12/2011 et représente les intérêts des dépôts et des placements à terme .

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2012 à D : 20.905 contre D : 20.544 au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	15 204	14 941
Rémunération du dépositaire et du distributeur	5 701	5 603
Total	<u>20 905</u>	<u>20 544</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2012 à D : 1.077 contre D : 1.083 au 31 décembre 2011 , et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	1 045 147
Nombre de parts	8 385
Nombre de copropriétaires	18

Souscriptions réalisées

Montant	1 791 644
Nombre de parts émises	14 374
Nombre de copropriétaires nouveaux	10

Rachats effectués

Montant	(1 692 677)
Nombre de parts rachetées	(13 580)
Nombre de copropriétaires sortants	(21)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(51 128)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	30 492
Régularisation des sommes non distribuables	2 544
Frais de négociation	(7 011)
Résultat incorporé à la V.L	13 620
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	1 290

Capital au 31-12-2012

Montant	1 133 921
Nombre de parts	9 179
Nombre de copropriétaires	7

Note 14 : Autres informations					
14.1. Données par part et ratios pertinents					
<u>Données par part</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	
Revenus des placements	2,787	4,265	2,771	3,242	
Charges de gestion des placements	(2,277)	(2,450)	(1,851)	(1,881)	
Revenus net des placements	0,510	1,815	0,919	1,361	
Autres charges	(0,117)	(0,129)	(0,095)	(0,098)	
Résultat d'exploitation (1)	0,393	1,685	0,824	1,264	
Régularisation du résultat d'exploitation	0,125	(0,061)	(0,143)	0,561	
Sommes distribuables de l'exercice	0,517	1,624	0,681	1,825	
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(5,570)	(14,795)	8,628	7,266	
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	3,322	6,057	2,839	3,441	
Frais de négociation	(0,764)	(0,462)	(0,178)	(0,706)	
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(3,012)	(9,199)	11,289	10,002	
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(2,619)	(7,514)	12,114	11,265	
Résultat non distribuable de l'exercice	(3,012)	(9,199)	11,289	10,002	
Régularisation du résultat non distribuable	0,277	2,475	4,861	2,711	
Sommes non distribuables de l'exercice	(2,735)	(6,724)	16,150	12,713	
Valeur liquidative	124,052	126,269	131,369	114,538	
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,82%	1,90%	1,51%	1,75%	
Autres charges / actif net moyen	0,09%	0,10%	0,08%	0,09%	
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,41%	1,26%	0,55%	1,70%	

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 2.000 dinars par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.